

UTILISATION DE FILTRES SUR LES ROBINETS DANS LES CHAMBRES DE PATIENTS À RISQUE

Responsabilité

Décision de mise en place d'un filtre pour un patient : Médecin et responsable infirmier du patient

Mise en place, remplacement : Personnel infirmier, aide-soignant

Procédure

Matériel :

- Filtre pour robinet (0,22 µm) - tous germes, dont Legionella et Pseudomonas
- Filtre pour douche (0,22 µm) - tous germes, dont Legionella et Pseudomonas
- Robinetterie adaptée pour la pose de filtre
- Marqueur indélébile

Indications :

en permanence :

- au centre des brûlés : filtre pour douche
- en néonatalogie : filtre pour robinet et douche

selon les besoins :

- dans les box des soins intensifs, unités 1-2-3-4-5 et soins intensifs de pédiatrie, lors d'hébergement de patients récemment transplantés ou admis pour un épisode de rejet (filtre pour robinet)
- dans les soins continus et les chambres du BH15 et du BH16 avec robinetterie adaptée pour recevoir ces filtres, lors d'hébergement de patients récemment transplantés ou admis pour un épisode de rejet (filtre pour robinet et filtre pour douche)
- dans les chambres du BH-19 lors d'hébergement de patients d'onco-hématologie ou d'immuno-oncologie (filtre pour robinet et filtre pour douche).

Mise en place :

1. Se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique
2. Ouvrir le sachet contenant le filtre
3. Inscrire sur le filtre la date du jour au marqueur indélébile
4. Connecter le filtre au robinet ou au tuyau de douche en soulevant la bague de raccordement

Utilisation :

Les précautions suivantes doivent être prises durant l'utilisation d'un filtre afin d'éviter sa contamination rétrograde :

- ne pas verser d'eaux usées dans l'évier
- ne pas nettoyer le filtre
- éviter de toucher l'extrémité du filtre

Le filtre doit être remplacé par un filtre neuf lorsqu'il est obstrué ou au plus tard après 31 jours d'utilisation

Dernière mise à jour le 25/07/2019